

La forêt méditerranéenne et l'équilibre rural

*par René MAURY **

Si, pour certains, l'arbre cache la forêt, ce n'est certainement pas pour les forestiers qui savent parfaitement que l'arbre « s'explique » par le peuplement dont il fait partie.

Par contre, pour beaucoup de forestiers et pour beaucoup de ceux qui s'intéressent à la forêt, celle-ci leur cache souvent le contexte rural, économique et social dans lequel elle se situe, dont elle fait partie et qu'elle conditionne. Non seulement la forêt méditerranéenne fait partie de ce contexte, mais encore, plus qu'ailleurs, son rôle et sa place peuvent y être décisifs.

On connaît la valeur de la forêt méditerranéenne pour la protection du sol contre l'érosion, la régularisation de la torrentialité, l'approvisionnement des nappes phréatiques particulièrement précieux lors des grandes sécheresses et une production de bois constituant un appoint de revenus, irrégulier et parfois modeste, mais non négligeable lorsqu'il vient à échéance.

Cet ensemble se répercute sur l'agriculture locale. Celle-ci n'atteint, dans un pays riche en soleil, son stade élevé que grâce à l'irrigation. L'élevage extensif ou semi-extensif bénéficie de terrains de parcours plus riches et de fourrage d'appoint hivernal grâce aux prairies artificielles devenues possibles.

Ainsi paraissent les trois éléments de l'agriculture : forêts, élevage et culture (labours, prairies ou vergers).

Mais entre ces trois éléments il importe de créer un équilibre. La forêt ne doit pas envahir les terres de parcours, l'élevage ne doit pas entraîner l'abandon des cultures ou des vergers. A l'inverse le parcours ne doit pas faire disparaître la forêt ni la culture l'élevage.

Il importe donc de réaliser l'équilibre agro-sylvopastoral et cela à l'échelle de la petite région agricole et même du domaine s'il est assez étendu pour cela. Cette notion a été mise en relief par KUHNHOLZ-LORDAT⁽¹⁾ il y a 40 ans, elle n'a pas vieilli même si elle a été oubliée.

Le terme « équilibre » suscite l'idée de l'existence d'une certaine proportion de chacun des termes de cet équilibre. Si cette idée est exacte son application conduit à des variations que le sol, l'économie locale, l'impact sur la population permettent de préciser. Il importe que le revenu de chacun des termes de l'équilibre soit porté sur son maximum de façon à avoir une économie rurale stable et rentable, ces deux termes étant liés d'ailleurs.

Le mouvement de reboisement du siècle dernier, commencé avec la loi de 1860, poursuivi avec celle de 1884, l'élan des forestiers dans ces travaux les ont amené non seulement à reboiser des terrains à restaurer mais encore à aller au-delà. L'acquisition de terres de parcours a supprimé le pâturage extensif devenu irréalisable. La population rurale — dont le maximum s'établit vers 1830 — déjà soumise à l'exode créé par l'industrialisation et les chemins de fer s'est ainsi encore plus clairsemée pour arriver à la désertification. Les paysans, alléchés par les salaires en ville et les indemnités d'expropriation ou de vente amiable n'ont pas hésité à partir. Au lieu d'une revitalisation de l'agriculture, c'est sa disparition qu'il a fallu constater.

Aujourd'hui par exemple, pour l'élevage ovin, la France comme la C.E.E. sont en déficit alors que cette spéculation modernisée et bien conduite est très rentable et donne des revenus bien supérieurs à de nombreux emplois du commerce ou de l'industrie tout en assurant l'indépendance de l'éleveur. Mais les structures foncières n'y sont plus adaptées. Tel est le cas pour les Alpes du Sud. La réussite technique du reboisement a occulté le résultat économique et social. L'équilibre n'a pas été réalisé, on le regrette.

S'il est nécessaire d'avoir une politique de structures agricoles il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des structures forestières à respecter. La forêt ne doit pas être obligatoirement cantonnée sur les terrains de rebut. La constitution d'une forêt implique le choix d'une surface suffisante pour être l'objet d'un aménagement, l'établissement d'un réseau de voies de pénétration tant pour la préservation que pour la vidange, si possible une assiette de terrain de nature homogène. Tour cela sans préjudice d'une extension à titre de protection sur les terrains à forte pente comme sur ceux qu'attaque l'érosion et permettent la torrentialité dangereuse pour les terres en aval.

Il est nécessaire d'évoquer la situation des terrains incultes dont les propriétaires se désintéressent au point qu'il est difficile souvent de les identifier. Ils ont quitté la région ou bien, ont réduit leur exploitation à la mesure de leurs possibilités en main-d'œuvre ou en matériel. Cette réduction a été très fréquente après la guerre de 1914-18 qui a vu une hécatombe de ruraux.

Ces terres sont la proie de l'érosion et en facilitent même le développement au-delà de leurs limites, c'est-à-dire dans les parcours, les labours ou les vergers en aval. Elles constituent à la fois un danger public et un capital improductif.

(1) Georges KUHNHOLZ-LORDAT (1888-1966)
Professeur de Botanique et de Sylviculture à l'E.N.S.A. de Montpellier.
Professeur d'Ecologie et Protection de la Nature au Muséum d'Histoire Naturelle.

* René MAURY
Ingénieur en chef honoraire
du génie rural, des eaux et des forêts

Les différents gouvernements, depuis la loi de 1872, ont essayé en vain de résoudre le problème de la mobilisation de ces terres. Ils ont, d'entrée, buté devant la définition d'une terre inculte, puis devant les problèmes de propriété et enfin devant celui, éventuel, des indemnisations en cas d'expropriation. A une époque où aucune parcelle du territoire national ne doit rester à l'abandon, il importe plus que jamais de résoudre le problème. Nous ne parlons pas ici de populiculture, véritable culture du bois semblable à d'autres cultures à divers titres.

A-t-on pensé que si 10% du vignoble languedocien de plaine étaient convertis en peupleraie (irrigués souvent par le canal du Bas-Rhône) la crise viticole serait amortie, les excédents supprimés ou presque, le prix du vin relevé, une récolte de bois tous les 15 ans s'ajouterait au revenu agricole « stricto sensu » ?

L'assiette de ces 10% n'est pas une opération impossible et mériterait une étude.

De même nous n'évoquons pas les haies de brise-vents qui caractérisent le paysage provençal et qui sont plantées d'essences ne fournissant aucun bois à l'exception peut-être de bandes de peupliers dont les variétés choisies en raison de leurs branches basses (peuplier du Yunnan) protègent mieux les cultures en même temps que leur bois perd de l'intérêt.

Ces quelques lignes ne donnent qu'un aperçu du problème. Le sujet traité touche l'aménagement rural et la mise en valeur judicieuse du territoire méditerranéen. Nous pensons qu'elles ouvrent des voies sur une restauration agricole et rurale dont on n'a pas le droit de se désintéresser et dans laquelle la forêt occupe une grande place.

R. M.



Paysage cévenol. Haute vallée du Tarnon. Vébron près Florac.
Photo Bernard BONFILS.